



CHÉCY

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 16 février 2009

VIE ASSOCIATIVE, SPORTS

1. Subvention aux associations publiques et privées

Le Conseil municipal à la majorité, a fixé le montant des subventions aux associations pour l'année 2009. Ces montants pourront être complétés en fonction des compléments que fourniront les associations à la mairie. Le montant total des subventions s'élève à 84.874 €.

AFFAIRES SCOLAIRES – PETITE ENFANCE – JEUNESSE - CULTURE

1. Tarifs de la boutique du Musée de la Tonnellerie

Le conseil municipal à l'unanimité a fixé le tarif des articles vendus dans la boutique du musée de la Tonnellerie. Ces articles sont divers, allant de l'affiche jusqu'à la bouteille de vin.

2. Convention de partenariat entre la Ville de Chécý et l'association DEFI pour l'organisation du Défi'stival 2009

Le Conseil municipal à la majorité (23 pour, 6 abstentions) a autorisé la passation d'une convention de partenariat avec l'association Défi. Cette convention prévoit les obligations de chaque partie pour l'organisation du Défi'stival qui se déroulera en mai prochain et proposera aux caciens de nombreux spectacles sur plusieurs jours.

3. Motion pour le maintien du RASED

Le Conseil municipal (26 pour, 3 abstentions) a voté une motion demandant le maintien des RASED (Réseau d'aide scolaire aux enfants en difficultés). Une disposition gouvernementale prévoit en effet la suppression de 3000 postes d'enseignants dans les RASED conduisant ainsi à la suppression de certains RASED.

FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SECURITE – INTERCOMMUNALITE

1. Revalorisation de la prime de fin d'année pour 2009

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la revalorisation de 2 % de la prime annuelle versée au personnel municipal. Cette prime s'élève à environ 1200€.

1. Débat d'orientations budgétaires

Le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires de l'année 2009. Après avoir entendu l'exposé de Mme GLOMERON sur les orientations :

- contexte national difficile
- difficultés financières très importantes pour la ville
- nécessité de faire des économies
- obligations d'augmenter les taux d'imposition pour assurer l'équilibre du budget
- maintien du patrimoine communal en bon état

Les conseillers municipaux ont échangé sur ces différents points rappelant l'état financier de la commune laissé par la précédente équipe municipale.

3. Convention avec la ville de Combleux pour le sablage

Le Conseil municipal a autorisé la passation d'une convention avec la ville de Combleux pour la mise à disposition des moyens de la commune de Chécý pour la salage des voiries combleusiennes. Une contrepartie financière est prévue.